

# Chapitre 5

## De la petite à la grande école

L'érection de la commission scolaire a été proclamée par ordre du Gouverneur en Conseil le 1<sup>er</sup> mai 1861. Le premier livre des délibérations de la commission scolaire est depuis longtemps disparu. Il couvrait vraisemblablement la période de 1877 à 1891. Cependant, au début des années 1930, Mme Ulric Rheault née Éméline Desfossés a raconté à M. Donat Tourigny ce qu'elle savait des débuts de la scolarisation dans notre paroisse. Mme Rheault a été l'une des premières enseignantes de Sainte-Eulalie.

Nous reproduisons dans les pages qui suivent ce qu'elle avait écrit à M. Tourigny.

*«Lorsque Sainte-Eulalie se sépara de Saint-Wenceslas pour fins religieuses et scolaires en 1877, il n'y avait encore aucune école en fonctionnement dans la paroisse, et, il est certain que peu d'enfants sont allés à l'école à Saint-Wenceslas avant cette date, car cette paroisse n'ayant pas encore de pensionnat, ne pouvait recevoir que des externes et le trajet entre les deux paroisses était difficile à cette époque.*

*Les quelques enfants d'âge scolaire ont tous ou à peu près tous été à l'école à Saint-Gégoire. Les filles étaient pensionnaires pour la plupart, et les garçons se retiraient chez leurs grands parents.*

*La première école de Sainte-Eulalie a dû être construite en 1876, car l'année suivante, Mlle Marie-Louise Dupaul de Saint-Wenceslas fut engagée pour faire la classe au village. Ce fut la première institutrice de la paroisse. La chose est d'autant plus facile à retenir que lorsque notre premier curé Barolet arriva à Sainte-Eulalie le 1<sup>er</sup> octobre 1877, les élèves lui ont fait une démonstration lorsqu'il alla leur rendre visite. »*

---

<sup>7</sup> Deux mois seulement.

Le second livre des délibérations de la commission scolaire a été ouvert en 1881. Il y avait alors six écoles désignées par arrondissement comme suit:

Arrondissement No 1	École du village
Arrondissement No 2	École du 11 <sup>e</sup> rang
Arrondissement No 3	École du 14 <sup>e</sup> rang
Arrondissement No 4	École des 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> rangs
Arrondissement No 5	École du 3 <sup>e</sup> rang
Arrondissement No 6	École du 11 <sup>e</sup> rang (1881)

Ces écoles ont été construites dans l'ordre numérique apparaissant ci-dessus. On a construit les écoles selon le rythme de la progression démographique dans les rangs.

Laissons à M. Donat Tourigny le soin de nous raconter ce qui s'est passé par la suite en suivant l'ordre des présidents qui se sont succédé.

*« Depuis 1891, la municipalité scolaire a été dirigée comme suit :*

### ***M. Gédéon Hébert (1891-1893)***

*À cette époque le salaire des institutrices variait de 60\$ à 80\$ par année suivant l'importance des arrondissements et la pénurie des institutrices. Si on en juge par les rapports de M. l'Inspecteur, les écoles et leur mobilier devaient être assez primitifs car il y a des insurances de plus en plus fortes d'années en années pour demander des améliorations.*

### ***M. Philippe Désilets (1893-1894)***

*M. Philippe Désilets était le fils de M. Calixte Désilets. Il ne resta qu'un an à la tête de la commission car l'impossibilité dans laquelle il se trouvait d'apporter remède à l'état des choses existantes le faisait soupirer après le jour où il serait déchargé du fardeau de l'administration des écoles.*

### ***M. le curé A.-Basile Prince (1894-1899)***

*Malgré l'état florissant de la paroisse en 1894, M. Prince n'aimait pas à taxer, pas plus que ses collègues; aussi les choses scolaires étaient*

*l'objet du patriotisme et de l'abnégation de la part de ceux qui en étaient chargés. En 1894 fut construite l'école du 7<sup>e</sup> rang par M. Jean Labarre, le plus bas soumissionnaire, à raison de 125 \$. Si on examine les spécifications de ce contrat, on avouera que le prix n'était pas exagéré. Les voici, à titre de curiosité :*

*Dimension de l'école : 24 pieds sur 20 avec :*

- *Solage de 18 pouces de hauteur sur 2 pieds de largeur;*
- *Lambrissage en dedans et en dehors, avec bran de scie entre les deux lambris;*
- *Couverture en planches de 1 pouce, et recouverte en bardeaux de cèdre;*
- *Cheminée de deux briques par deux briques et demie, et dépassant la couverture de trois pieds;*
- *Planchers en madriers d'un pouce et demi d'épaisseur et bouveté;*
- *Deux portes, dont l'une donnant sur la rue et l'autre sur la cour;*
- *Un escalier de trois pieds de largeur avec marches foncées, et planées, mises dans un coin sur un escabeau de deux ou trois marches, avec porte au plafond;*
- *Le pignon sera du côté du chemin, avec double porte cadrée et munie des ferrures nécessaires;*
- *Il y aura un châssis dans le pignon du chemin, de 4 vitres de 12 pouces sur 14, cadré en dehors;*
- *Il y aura un châssis de chaque côté et un autre en arrière de six vitres de 12 pouces pour chacun;*
- *Il y aura une cloison bouvetée avec porte et accessoires pour chambre de la maîtresse;*
- *Toutes les ouvertures devront être peinturées de trois couches;*
- *La maison sera blanchie à la chaux;*
- *Les poutres seront en épinette rouge de 7 pouces par 6.*

*Le vendeur du terrain, M. Joseph Godin, fut peut-être aussi patriote que le constructeur de l'école puisqu'il en concéda 45 pieds sur 90 au prix de 12 \$ seulement. »*

Il faut comprendre que M. Godin était sans doute très heureux de collaborer à l'érection de cette première école car ses enfants, tout comme les autres, allaient à l'école du deuxième rang de Saint-Samuel. Ils passaient à travers champs et bois par des sentiers qu'ils connaissaient par cœur et ce, en toutes saisons.

Curieusement, nous avons retrouvé dans le livre des délibérations aux archives de l'U.Q.T.R. une résolution le 15 août 1907 stipulant que la construction de l'école No. 8, le 7<sup>e</sup> rang, est confiée à M. Georges Farly au coût de 341,42\$ y compris l'ameublement. D'autre part, M. Laurent Godin nous disait que la dernière école du rang a été érigée en 1926 sur un terrain acquis de M. Éphrem Deschênes.

### ***M. le curé Arsène Longval (1899-1903)***

*« Comme tous ses prédécesseurs, M. Longval n'aimait pas les dépenses et il n'osait demander une augmentation de taxe; cependant, l'enseignement souffrait grandement du manque d'outillage pédagogique, tandis que les écoles étaient loin d'être confortables : leur état de délabrement valut à la commission de recevoir un avis du Département de l'Instruction Publique lui disant de convoquer une assemblée de ses membres dans le plus bref délai afin de lui laisser savoir ce qu'ils avaient résolu de faire dans la présente année pour se mettre en règle avec les prescriptions de la loi et des règlements scolaires pour voir à un meilleur aménagement matériel et pédagogique de ses écoles, sans quoi ils s'exposaient à perdre les subventions du gouvernement.*

*M. le curé Longval convoqua donc une assemblée d'urgence, et messieurs les commissaires s'engagèrent à se conformer aussitôt que possible aux demandes qui leur étaient faites, ce qui fut mis en partie à exécution au cours de l'année suivante sous la présidence de M. Alexandre Gaudet.*

### ***M. Alexandre Gaudet (1903-1906)***

*Il est peut-être l'homme le plus progressiste de Sainte-Eulalie. Sans aimer les dépenses inutiles, il sait éviter la parcimonie et ne lésine pas lorsqu'il s'agit des dépenses absolument nécessaires pour assurer le succès*

*d'une entreprise. Il comprit qu'il fallait agir sans retard et il se mit résolument à l'œuvre. Dès cette année 1903, il fit améliorer le matériel de plusieurs écoles et créa l'arrondissement No. 6 qui comprend la partie sud-ouest des 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> rangs. Lors de sa visite, M. l'Inspecteur constata les progrès accomplis qu'il qualifia de progrès partiels car il fallait faire encore davantage.*

*L'année 1905 fut marquée d'abord par la création de l'arrondissement No. 9 dans le 6<sup>e</sup> rang de l'Augmentation de Bulstrode et de l'arrondissement No. 10 dans le 14<sup>e</sup> rang d'Aston. L'année suivante fut remarquable par l'emplacement de l'école du village et surtout par la construction d'une nouvelle école bien moderne et bien aménagée sur le terrain. Aussi, lorsque M. l'Inspecteur vint faire sa visite au cours de l'année suivante, il félicita la commission scolaire du bon état de ses écoles, de leur bon aménagement matériel et pédagogique.*

*La construction de l'école du village fut faite par M. Jude Talbot, mécanicien, pour la somme de 1 000 \$, M. Talbot ayant été le plus bas soumissionnaire. L'année 1906 vit la construction de l'école No. 4 par M. Ernest Morin pour la somme de 792 \$; l'école du village est assurée en cette même année pour le montant de 800 \$. Lors de sa visite, M. l'Inspecteur fit remarquer que les enfants sortaient trop jeunes de l'école ce qu'il dit trouver d'autant plus regrettable que MM. les commissaires avaient fait de grandes dépenses pour améliorer les écoles depuis quelques années.*

### ***M. Téléphore Lemay (1906-1908)***

*Depuis qu'il y avait des écoles à Sainte-Eulalie, l'approvisionnement du bois de chauffage pour ces écoles avait été fait par les contribuables à raison d'une demi corde par enfant d'âge scolaire dans les familles. Aussi longtemps que le bois fut en abondance sur les terres, ce système donna entièrement satisfaction, mais depuis quelques années, des négligences commencèrent à se produire, ce qui devenait un danger sérieux pour l'institutrice et les élèves.*

*Pour remédier à cet état de choses, la commission passa une résolution par laquelle elle obligeait les contribuables à porter leur part de bois de chauffage à l'école pour le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année; qu'après cette date, les commissaires auraient plein droit d'acheter le bois dû par les contribuables négligents et de leur charger 1,00 \$ la corde. Cette mesure eut pour effet de réveiller l'apathie des contribuables négligents et de procurer une meilleure température dans les écoles pendant la saison rigoureuse.*

### ***M. Calixte Lamothe (1908-1910)***

*L'arrondissement No. 9 avait été formé depuis l'année 1905, mais il n'avait pas encore d'école. La commission en fit construire une en 1910. Le contrat fut accordé à M. Philippe Hébert pour la somme de 474,50 \$. Le terrain fut vendu par M. Azarde Pellerin.*

### ***M. Hector Lupien (1910-1911)***

*L'école No. 6 construite en 1881 pour la partie nord-est du 11<sup>e</sup> rang fut reconstruite en 1910 suivant les plans du gouvernement par M. Louis Arel, cultivateur, pour la somme de 950 \$. M. Arel était le plus bas soumissionnaire.*

### ***M. Octave Bergeron (1911-1917)***

*Sous la présidence de M. Lemay en 1906, la commission scolaire avait adopté un règlement pour l'approvisionnement du bois de chauffage pour les écoles, mais comme elle n'osait se montrer assez sévère pour en exiger l'accomplissement, il n'eut pas longtemps les résultats désirés et, en 1912, on voulut essayer un autre système.*

*Le salaire les institutrices fut porté à 175 \$ par année y compris l'obligation pour elles de chauffer leurs classes. Cependant, cette méthode ne donna pas satisfaction aux gens qui critiquaient la maîtresse de ne pas assez chauffer sa classe au détriment de la santé des enfants. MM. Les commissaires décidèrent que chaque commissaire achète le bois nécessaire pour l'école de son arrondissement.*

(N.D.L.R. Vu que le bois n'était plus fourni par les institutrices, on avait diminué leurs salaires). *En 1913, MM. les commissaires portèrent le salaire des institutrices de 125 \$ qu'il était à 150 \$ par année. En 1916, l'arrondissement No. 10 fut créé, mais ensuite, sur l'opposition de M. Joseph Aubry, ce projet dut être abandonné après un procès dispendieux.*

### ***M. Philippe Hébert (1917-1919)***

*Il était le fils de M. Nérée. Depuis l'année précédente, il était grandement question de faire venir des religieuses enseignantes pour l'école du village. On en reparla de nouveau à diverses reprises pendant la présidence de M. Hébert, mais les choses en restèrent là, la paroisse ne pouvant pas faire les dépenses nécessaires pour conclure une entente raisonnable avec aucune communauté.*

### ***M. Ulric Godin (1919-1921)***

*En 1919, le salaire des institutrices fut porté à 200 \$. Ce n'était pas encore énorme, mais cette augmentation était tout de même appréciable et surtout bien nécessaire à cause du coût de la vie qui augmentait considérablement depuis la guerre de 1914-1918.*

### ***M. Ernest Trudel (1921-1924)***

*Depuis quelques années on désirait de plus en plus avoir des religieuses enseignantes pour l'école du village, mais sans résultat. En 1922, une personne charitable, émue par la pensée du bien que pourrait procurer une communauté religieuse dans la paroisse fit don à la commission scolaire, par l'entremise de M. le curé, d'une somme de 100 \$ pour favoriser ce projet qui fut cependant encore retardé pour diverses causes.*

*En 1923, MM. les commissaires eurent à faire face à une difficulté assez sérieuse. Voyant qu'ils ne pouvaient pas se procurer de religieuses, et constatant par ailleurs que l'école du village était beaucoup trop exigüe*

*pour recevoir tous les enfants qui s'y pressaient, ils résolurent de créer un nouvel arrondissement dans le bas du 13, mais ce projet rencontra une si vive opposition qu'ils durent y renoncer.*

*Une requête fut alors présentée par M. Adolphe Labarre et autres contribuables demandant l'érection d'un nouvel arrondissement scolaire. Le commissaire Calixte Prince proposa qu'il soit établi depuis la route de Bulstrode et Aston, au nord-est, jusqu'à chez M. Ulric Rheault au 12<sup>e</sup> rang, cadastre 56, et chez M. Adolphe Labarre, 13<sup>e</sup> rang, cadastre 67-68, sud-ouest inclusivement, ce qui fut adopté. Après qu'avis public eut été donné, une assemblée fut tenue à laquelle étaient présents tous les intéressés. Après discussion, M. Luc Tourigny exprima l'opinion d'y inclure M. Joseph Héon et dame Vve Johnny Héon, faisant observer que ces deux familles seraient plus rapprochées de l'école. M. et Mme Héon étant opposés à cette proposition, une deuxième requête fut présentée par M. John Tourigny, mais M. le commissaire Hébert fit remarquer qu'elle n'était pas acceptable à cause des signatures de personnes non intéressées qui y étaient comprises.*

*On proposa de la rejeter et d'accepter celle de M. Hébert, ce qui mit les deux partis dans une forte opposition. La question étant devenue très sérieuse, fut soumise aux tribunaux. Un procès suivit avec beaucoup de difficulté et ne donna pas satisfaction aux contribuables qui désiraient une école. Ils tentèrent donc un second procès qui les obligea comme par le passé à continuer d'envoyer leurs enfants à l'école du village.*

*En 1924, le Conseil de l'Instruction Publique ayant remanié un peu le programme des écoles primaires, M. l'Inspecteur donna ordre à la commission de remplacer les manuels alors en usage par d'autres plus en rapport avec le nouveau programme. En conséquence, MM. les commissaires durent pourvoir les écoles de nouveaux manuels pour l'usage des institutrices et les parents durent faire une dépense plus considérable que d'ordinaire à l'entrée des classes, mais tous firent généreusement ce sacrifice dans l'espoir que ce serait pour le plus grand bien de leurs enfants. »*

## Les Sœurs de l'Assomption

Avant de retracer l'arrivée des Sœurs de l'Assomption dans notre paroisse, il nous apparaît important de rappeler l'origine de cette communauté de religieuses enseignantes qui ont œuvré partout dans le monde, mais d'abord dans pratiquement toutes les paroisses de notre région.

Qu'il nous suffise de mentionner que pendant la première moitié du XXe siècle, cette congrégation a fondé un nombre important d'écoles paroissiales, un Institut familial et une École supérieure de musique. En 1959, 2 800 religieuses oeuvraient dans 134 établissements au Canada, 25 aux États-Unis et 11 autres répartis au Japon, au Brésil, en Équateur ainsi qu'en Afrique.

On a vu précédemment que le curé Calixte Marquis avait laissé une profonde empreinte dans le développement de notre région. Ce dernier avait déjà écrit que l'une des causes retardant le développement des cantons était le manque d'instruction et d'éducation. Il ne faut donc pas se surprendre s'il s'implique à fond dans ce qui allait devenir la fondation des Sœurs de l'Assomption.

En 1849, le curé de St-Grégoire, M. Jean Harper, devant le manque d'enseignantes pour sa paroisse s'adresse aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame pour qu'elles viennent s'établir dans sa paroisse. Celles-ci déclinent l'offre. *« Marquis se rend alors compte que pour accueillir des religieuses, des structures physiques sont nécessaires. Il se charge donc d'aménager un site propice, y mettant toute son âme de prêtre et son talent d'organisateur. Il achète une maison en ruine, la maison Desforges pour la somme de cinq cents piastres. Il assume lui-même la rénovation de cette bâtisse, au coût de 2 040 \$ fournissant lui-même 300 \$ de ses économies. Il ne manque que des religieuses.*

*« Impossible encore pour cette année » telle est la réponse des Sœurs de la Congrégation au curé Harper au début de 1850. Pour l'abbé Marquis, il n'y a plus qu'une solution et facile : « il faut à tout prix une fondation locale avec de l'étoffe du pays ». La décision finale revient quand même au curé Harper qui, en 1853, après mûres réflexions s'engage dans l'aventure, sachant très bien qu'il peut compter sur le zèle et l'ardeur de son vicaire*

*Marquis.* » (Source : *Calixte Marquis colonisateur des Cantons de l'Est : 1850-1870* pages. 16 et 17 par Michel Morin.)

Les historiens n'ont jamais, à ma connaissance, défini clairement qui était le véritable fondateur des Sœurs de l'Assomption. Mais le 18 juillet 1866, M. Harper écrivait à M. Marquis, alors curé de St-Célestin : « *J'ai la douleur de vous apprendre que la mort vient d'enlever à la communauté l'une de ses plus jeunes sœurs professes(...) En votre qualité de fondateur de la communauté, on vous verra avec reconnaissance prendre part à cette cérémonie funèbre.* »

Le curé Harper lui donnait ainsi clairement le crédit de la fondation des Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge. Le 8 septembre 1853 est considéré comme la date de fondation de cette communauté à Saint-Grégoire.

## **Nos religieuses enseignantes**

Les démarches pour accueillir les Sœurs de l'Assomption dans notre paroisse s'étendront sur une période de dix ans, soit de 1916 à 1926. Pendant les quatre premières années, les échanges avec les religieuses se font de façon plutôt verbale et informelle. Mais le 22 janvier 1920, M. le curé Lemire et un commissaire d'école entreprennent résolument les démarches et se rendent à Nicolet demander à la communauté d'accepter la direction de l'école du village pour l'année scolaire suivante. Le 1<sup>er</sup> mars suivant, après avoir examiné la demande, le conseil des religieuses ne peut répondre positivement vu le manque de religieuses enseignantes dans la communauté et le fait aussitôt savoir au curé Lemire.

Le 8 juin 1925, le curé demande par écrit à la communauté si les religieuses acceptent un salaire de 225 \$ par religieuse enseignante et combien elles demandaient pour l'ameublement de la maison que la commission scolaire leur destinait. Le 16 juin, les religieuses font savoir qu'elles se contenteraient du salaire proposé pour chaque enseignante précisant qu'elles demandent la somme de 300 \$ supplémentaire pour procéder elles-mêmes à

l'achat de l'ameublement, ajoutant qu'elles désiraient cependant que le chauffage soit défrayé par la commission scolaire.

Le 1<sup>er</sup> juillet suivant, la commission propose de se porter acquéreur de la maison de M. J.-C. Thibodeau afin de loger les religieuses. Dès le 5 juillet suivant, la commission adopte une résolution l'autorisant à procéder à l'engagement des Sœurs de l'Assomption pour tenir les classes de l'école du village.

Au cours du mois de juillet, le curé Lemire se rend à nouveau à Nicolet pour offrir cette école aux religieuses. Le 4 août 1925, elles avisent par écrit qu'elles acceptent de fonder une mission à Sainte-Eulalie en septembre 1926. Finalement, le 1<sup>er</sup> février 1926, la communauté fait savoir au curé que la supérieure de la communauté était autorisée à signer l'engagement annuel avec les commissaires d'école.

C'est donc en 1926 que les Sœurs de l'Assomption arrivent dans la paroisse pour prendre la direction de l'école du village. Elles sont quatre : Sœur Saint-Stanislas, supérieure, Sœur Saint-Aimé-de-Grenoble, Sœur Rosaire-de-Marie et Sœur Françoise-du-Carmel.

En juin 1929, la commission scolaire adopte un règlement fort élaboré quant à la conduite des écoles. Nous reproduisons ce document in-extenso car il décrit avec justesse les règles de conduite pour les élèves. On peut deviner les valeurs fondamentales qui sous-tendaient ces règles. Ce règlement est aussi fort révélateur quant à la marche à suivre dans diverses situations qui pourraient devenir sources de conflits.

*« Règlement pour l'admission à l'école du village et pour la régie des différentes écoles de la municipalité.*

*L'enseignement par les Révérendes Sœurs de l'Assomption à l'école du village est, suivant l'engagement avec la communauté, pour les enfants résidant dans l'arrondissement du village.*

*Du consentement des Rév. Sœurs, il sera loisible cependant aux contribuables des autres arrondissements d'envoyer leurs enfants à l'école*

*du village, pourvu que ces enfants soient capables d'entrer immédiatement dans le cours supérieur; que demande en soit faite à la fin de l'année pour l'année suivante et qu'une rétribution mensuelle de 1, 00 \$ par enfant soit payée : la moitié de ladite rétribution allant aux Rév. Sœurs et l'autre moitié à l'arrondissement du village.*

*Aucun élève étranger de la paroisse ne sera admis à l'école du village, ni pour le cours élémentaire ni pour le cours supérieur. Le fait de l'adoption d'un enfant étranger à la paroisse par un contribuable devra être raisonnablement prouvé devant la commission scolaire avant l'admission à l'école.*

### ***Régie des écoles:***

*L'engagement des institutrices devra se faire au cours du mois de juillet ou au commencement d'avril : une fois l'année scolaire commencée, les institutrices devront suivre la répartition mensuelle du programme de l'Instruction publique, et dans toutes les écoles de la municipalité, on devra employer les mêmes livres de classes approuvés suivant la liste qui sera faite pendant les prochaines vacances et de temps à autre ensuite.*

*Toute plainte à l'égard des institutrices de la part des parents devra être portée par écrit à la commission scolaire, et tout différend qui n'aura pas été réglé à l'amiable et privément sera soumis au corps des commissaires. Il ne sera jamais permis à qui que ce soit d'aller à l'école attaquer une maîtresse sur sa conduite à l'égard des enfants.*

*Les écoles seront ouvertes le matin, une demi-heure avant la classe, c'est-à-dire à 8h.30. Avant cette heure, les institutrices ne seront pas responsables des enfants. La surveillance devra se faire pendant les récréations et les repas aussi bien que pendant la classe, mais les institutrices ne peuvent être tenues responsable de l'aller et du retour des élèves.*

*Autant que possible, les petites récréations seront prises par tous les élèves sans retenue pour personne, les punitions devront se faire en d'autre temps. La retenue après la classe ne durera pas plus d'une demi-heure; et si*

*un enfant doit s'en aller en voiture avec les autres, cette retenue sera changée pour une demi-heure de copie ou de par cœur à la maison. En cas de mauvaise volonté de la part des parents ou de l'élève la punition se fera à l'école nonobstant tout inconvénient.*

*Il est défendu de battre les enfants si ce n'est qu'avec une courroie de cuir ou de caoutchouc. En cas d'insubordination grave une institutrice peut renvoyer un enfant, mais doit en même temps avertir ses parents et les commissaires; ceux-ci pourront limiter ou prolonger la sortie d'un élève ou l'exclure complètement de l'école. Un élève absent de l'école devra à son retour à la classe fournir un billet de ses parents pour motiver son absence.*

*Les institutrices qui, sans raison valable, auront perdu des jours de classe devront subir sur leur salaire une déduction de 2\$ par jour de classe perdu. »*

## **Sainte-Eulalie, juin 1929**

Il est intéressant de voir comment M. Donat Tourigny décrit l'école du village qu'il a d'ailleurs fréquentée pendant tout son cours primaire :

*« Lorsque j'allais à l'école, c'est-à-dire en 1884 et les années suivantes, l'école du village était située à la même place que celle qui existe aujourd'hui et elle était divisée en deux classes, dont la moins avancée était dirigée par une sous-maîtresse. L'extérieur était fini en grandes planches posées verticalement et blanchies à la chaux et le toit qui s'élevait en pente rapide était couvert de bardeaux. Nous la trouvions bien belle, n'en ayant jamais vu d'autres...*

*L'ameublement consistait simplement en un pupitre et une chaise pour chaque maîtresse et des bancs sans dossiers couraient le long des murs avec une table de même longueur pour les élèves. Je ne parlerai pas du poêle à deux ponts, de la chaudière à eau et du gobelet en fer blanc, non plus que de l'horloge, de la cloche et du balai. Il est bien entendu que toute école bien outillée... possède ces objets indispensables. Au-dessus de la maîtresse, un*

*grand crucifix pendait au mur, attirait surtout notre attention parce que la maîtresse nous en parlait souvent dans ses instructions religieuses et aussi lorsque quelque élève se laissait aller à la nonchalance pendant les prières ou à quelques petits défauts habituels.*

*Au mur pendaient nonchalamment quelques grandes cartes géographiques que nous ne comprenions guère, parce qu'elles ne donnaient pas le point de départ de Sainte-Eulalie. Oh! Si une carte nous eut indiqué le trajet de Sainte-Eulalie au fleuve en passant par Saint-Wenceslas etc. il me semble que nous aurions compris ce qui venait ensuite, mais nous allions montrer sur ces cartes des mots plutôt appris de mémoire que compris réellement.*

*Il est vrai que la géographie était considérée comme une matière secondaire, cependant l'étude de l'histoire s'en ressentait, la topographie des lieux nous étant inconnue. Pour ma part, c'est surtout par les récits qui parlaient de Nicolet, Trois-Rivières et Québec, que par l'étude du manuel que j'ai appris un peu de géographie. Comme les maîtresses avaient plusieurs divisions d'élèves, leur surveillance ne pouvait être partout très active. Nous en profitions parfois pour commettre quelques espiègleries que nous trouvions très drôles, mais qui ne devaient pas être assez graves pour nous attirer des châtiments.*

*À part les enfants du village et quelques autres, nous apportions tous notre dîner. Nous apportions généralement des beurrées de saindoux couvertes de sucre du pays. Nos mères y ajoutaient quelquefois un morceau de tartine, mais pas souvent. Le midi, donc, dès que les autres élèves étaient partis, nous engouffrions au plus tôt nos pauvres dîners dans nos estomacs afin de pouvoir aller jouer plus vite. Ah! Si nos mères nous avaient vus défoncer ainsi nos estomacs! Mais elles étaient loin, et la maîtresse était occupée à son repas au haut de l'école, tout en descendant quelquefois pour aller voir à ce que nous ne fassions pas trop de bruit. Elle n'avait guère de reproches à nous faire sur ce point, car notre repas n'était pas long.*

*Nous allions toujours à l'école à pied et, comme il n'y avait pas de fromagerie dans la paroisse, nous ne pouvions guère compter sur les voitures que nous rencontrions pour nous amener car elles étaient très rares à*

*cette époque. En été, ça allait bien, mais en hiver, il nous arrivait quelquefois de nous geler les oreilles et les mains.*

*C'est au chant de pieux cantiques que la maîtresse nous faisait préparer nos sacs après la classe. Elle nous faisait toujours chanter « Bonsoir ma bonne mère » etc. tout comme le matin elle nous faisait chanter « Je vous offre mon ouvrage », etc. Les élèves du grand côté commençaient et ceux du petit suivaient. » (Archives du Séminaire de Nicolet F 324/A8/8).*

En 1932, la rémunération des religieuses leur permet très difficilement de survivre. Aussi il est question qu'elles quittent la paroisse. Devant cette situation, un groupe de citoyens demande au Surintendant de l'Instruction Publique de former une commission scolaire pour le village seulement afin de pouvoir garder les religieuses.

Nous reproduisons ici, en majeure partie, cette demande adressée au Surintendant.

« *Monsieur,*

*Les soussignés, contribuables de la commission scolaire de la paroisse de Sainte-Eulalie, arrondissement du village, ont l'honneur de vous présenter l'humble requête suivante :*

*Considérant que notre arrondissement scolaire a une superficie d'environ 6 505 arpents carrés; qu'il compte une population de 360 âmes, y compris les résidents du village; qu'il renferme une moyenne d'âge scolaire de 116 (Lire : que 116 élèves fréquentent les écoles) ; que l'évaluation foncière est de 110 615 \$ (...)*

*Considérant que depuis six ans, l'école dudit arrondissement du village, qui comprend trois classes, est tenue par les révérendes Sœurs de l'Assomption de Nicolet qui nous donnent entière satisfaction, du fait que l'enseignement est plus suivi, que la fréquentation scolaire est prolongée, qu'un cours supérieur et même complémentaire y est donné, et que déjà, de*

*fait, plusieurs élèves ont pu y préparer leur brevet d'enseignement ou y acquérir une bonne préparation pour les écoles supérieures;*

*Considérant que le salaire de 150 \$ et 175 \$ fixé par la commission scolaire de Ste-Eulalie, pour les institutrices et pour la prochaine année scolaire, est trop bas pour nous permettre de garder les révérendes Sœurs Religieuses comme institutrices;*

*Considérant d'autre part que nous souffririons un grave dommage du fait de leur départ pour l'instruction et la bonne formation de nos enfants;*

*En conséquence, nous demandons que dans le plus bref délai, l'autorisation nous soit accordée de nous constituer en commission scolaire distincte, sous le nom de Commission scolaire du Village de Ste-Eulalie d'Aston, avec tous droits et privilèges y adhérents (afférents), et cela, pour la prochaine année scolaire 1932-1933, afin de ne pas subir d'interruption de la part du Département dans le paiement des octrois sur le salaire des institutrices.*

*En foi de quoi nous avons signé et ne cessons de prier. »*

Suivent 42 signatures. Nous donnons ici les noms de quelques-uns de ces signataires :

Raoul Hébert, Éloi Hébert, James Arseneault, Arthur Prince, Ulric Rheault, Adrien Tourigny, Éloi Bergeron, Henry Pâquette, Valère St-Laurent, Mme Napoléon Aubry, Dame J.-A. Bergeron; Alphonse Chrétien, Freddy Lupien, Donat Bergeron, Wellie Lupien etc.

Les pages qui suivent sont tirées en majeure partie de l'historique que nous avons écrit à l'occasion du cinquantième anniversaire de la Caisse populaire de Sainte-Eulalie en 1985.

Nous arrivons en 1935 alors que M. Ulric Rheault est président de la commission scolaire. Son épouse est d'ailleurs l'une des premières enseignantes de la paroisse, Mme Éméline Desfossés. Le secrétariat est confié à M. Charles Désilets. Les commissaires sont messieurs Donat Bergeron, Wil-

frid Nourry, John Hébert et Donat Vigneault. Le salaire des institutrices est de 125 \$ annuellement auquel s'ajoute la somme de 5,00 \$ pour l'allumage du poêle et le lavage de la classe. Trois Sœurs de l'Assomption enseignent à l'école du village. Leurs salaires totalisent 500 \$ répartis comme suit : 200 \$ pour celle qui enseigne le cours supérieur et complémentaire et 150 \$ pour chacune des deux autres religieuses. Une résolution accorde à M. Bruno Cormier la somme de 5,70 \$ pour l'allumage des poêles à l'école du village et pour l'entretien général de celle-ci.

Le 3 mars de la même année, la commission autorise le secrétaire à verser 4,00 \$ au curé afin qu'il abonne les institutrices à la revue *La Terre de Chez-Nous*. Le 6 octobre, les commissaires demandent à la Commission des Affaires municipales de Québec la permission d'emprunter 2, 000 \$ à 4 % d'intérêt. Les régisseurs qui sont chargés de l'entretien des écoles, comme voir à renchausser le solage à l'automne, sont payés à raison de 0,10 \$ l'heure. Les enseignantes dans les rangs pour l'année scolaire 1935-1936 sont :

Mme Germaine Tourigny	École No. 2 (le 11)
Mme Thérèse Tourigny	École No. 3 (le haut du 13) <sup>8</sup>
Mme Marie Tourigny	École No. 5 (le 14, arr. des Chassé) <sup>9</sup>
Mme Simone Pérusse	École No. 6 (le 4)
Mme Jeannette Dumontier	École No. 6 (le 4)
Mme Angéla Deschênes	École No. 7 (le 6)
Mme Doréa Lamothe	École No. 8 (le 7)

---

<sup>8</sup> À 3 km. à l'est à du village en face de la propriété de Mme Hélène Tourigny-René

<sup>9</sup> L'arrondissement des Chassé simplement parce qu'elle était située presque en face de la maison de M. Arthur Chassé, là où se trouve aujourd'hui la propriété de M. François Phénix au 132 Des Cèdres. On comptait aussi dans cet arrondissement les Martel, Lacharité, Dubuc etc.

La résolution visant à engager les institutrices stipule que Mme Yvette Bergeron sera affectée à l'école No 4 (le 14) , arrondissement des Aubry <sup>10</sup> si elle obtient son diplôme.

Comme nous avons en mains quelques données sur les écoles en 1945, pourquoi s'en priver?



L'école du 13e rang en 1948. Cette bâtisse a été démenagée au village. C'est maintenant la résidence de Mme Simone Cloutier située au 486 des Bouleaux.

Cette année-là, M. Elphège Doucet agit à titre de président de la commission scolaire et les commissaires sont messieurs Arthur Bergeron, Bruno Pellerin, Bruno Chassé et Wildy Leblanc. Le secrétaire est M. Alfred Lemay qui avait succédé à M. Charles Désilets le 2 mars 1938. Les réunions de la commission scolaire se tiennent au domicile du secrétaire le dimanche après la messe. Les familles des commissaires attendent au magasin Désilets. (N.D.L.R. comme c'était chez-moi que se tenaient les assemblées des commissaires, nous avons hâte que le « placotage » finisse afin de pouvoir enfin dîner).

Notez que le chiffre apparaissant entre parenthèse en regard du nom de chaque enseignante indique le rang où se trouve l'école.

---

<sup>10</sup> Parce que dans cet arrondissement, on y trouvait majoritairement les familles Aubry.

Pour l'année scolaire 1945-1946, le personnel enseignant se répartit comme suit :

Sr St-Arsène-de-Rome	École No. 1 (Village : les petits)
Sr Marie-de-la-Merci	École No. 1 (Village : les moyens)
Sr Saint-Jean d'Italie	École No. 1 (village : les grands)
Mme Germaine Tourigny	École No. 2 (Le 11)
Mme Thérèse Camirand <sup>11</sup>	École No. 3 (Le haut du 13)
Mme Pauline Gaudet	École No. 4 (Le 14, arr. des Aubry)
Mme Thérèse Héroux	École No. 4 (Le 14, arr. des Chassé)
Mme Jeannette Dumontier	École No. 6 (Le 4, les petits)
Mme Cécile Chaput	École No. 6 (Le 4, les grands)
Mme Thérèse Camirand <sup>12</sup>	École No. 7 (le 6)
Mme Rose-Marie Deschênes	École No. 8 (le 7)



Mme Germaine Tourigny enseignante dans le 11<sup>e</sup> rang. Photo datant de la fin des années 1940.

\* \* \*

---

<sup>11</sup> Sœur de Mme Alfred Lemay née Hélène Camirand

<sup>12</sup> Fille de M. Herman Camirand.

L'année scolaire 1945-1946 est passablement importante... pour le bien-être des élèves et sans doute des enseignantes. Cette année-là, on installe des fosses septiques. Les élèves n'auront plus à aller aux toilettes dans un abri en arrière de l'école au fond de la cour puisque les fosses sont installées sous l'école. Autant appeler les choses par leur nom, on appelait ces abris extérieurs *les bécosses* de l'anglais *back house*, signifiant littéralement derrière la maison. Les toilettes modernes sont acquises au coût de 3 000 \$ et la commission reçoit du gouvernement une subvention de 1 025,46 \$.

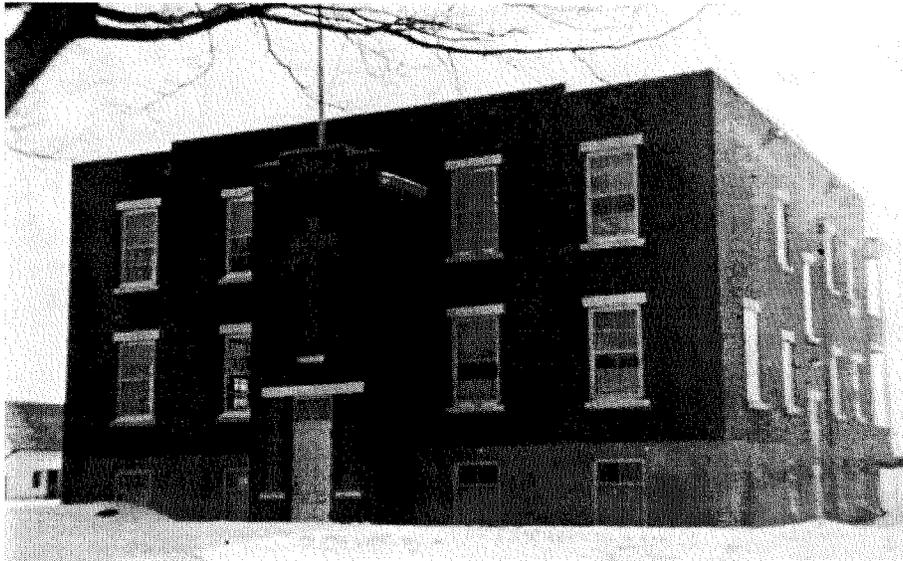
Toujours en 1945-1946, le salaire des enseignantes est porté à 600 \$ auquel est ajoutée une allocation de 1,80 \$ par mois pour le ménage. Ces conditions salariales sont fixées à la suite d'un arbitrage auquel étaient soumises plusieurs commissions scolaires. D'ailleurs, la même année, la commission avait signé une entente avec la nouvelle association des instituteurs et institutrices. La présidente de cette association qui recrutait ses membres dans le comté de Nicolet était Mme Édith Carignan de Gentilly. Elle était venue rencontrer les commissaires lors d'une réunion régulière... un dimanche après la messe.

Également, aux procès-verbaux de la commission, on note que M. André Aubry (fils de Georges) reçoit un montant de 24,75 \$ pour *l'allumage* des trois poêles à l'école du village. La commission n'établit pas de budget comme tel. On se contente de totaliser les dépenses de l'année. S'il y a déficit, on fixe le taux de la taxe de façon à combler le déficit en tenant compte évidemment des subventions statutaires du Département de l'Instruction Publique. Le premier bilan financier apparaît aux procès-verbaux en 1946-1947. Les dépenses sont de 9 150 \$. Quant aux revenus, ils font voir une perception de taxe de 5 132,50 \$ et des octrois de 4 410 \$ pour un total de 9 542,50 \$. L'évaluation imposable est de 299 990 \$ et le taux de taxe est fixé à 1,75 \$ du 100 \$ d'évaluation. Le salaire annuel du secrétaire est de 150 \$.

## Une école neuve au village:

En janvier 1950 les élèves du village entrent dans une toute nouvelle école. Cette école est érigée pendant l'été et l'automne 1949 tout près de la résidence des religieuses. Cette résidence sera déménagée sur la rue des Érables. Elle est actuellement la propriété de M. Michel Pellerin. Le contrat de construction est accordé à M. Adrien Massé de Sainte-Gertrude pour la somme de 41 900 \$. D'ailleurs, le premier juillet, la commission emprunte 28 000 \$ au taux de 3 % afin de financer la partie non subventionnée par le Département de l'Instruction Publique. Les premières enseignantes à cette école sont : Sœur Anne-Thérèse, Sœur Marie-de-la-Compassion et Mme Thérèse Lemay.

Il est important de noter que la nouvelle construction comprend une partie réservée à la résidence des religieuses incluant une chapelle. M. le curé va y célébrer la messe un matin par semaine.



L'école du village construite en 1949 au coût de 41 900 \$.

L'ancienne école est vendue à M. Oscar Désilets au cours de l'année 1950. Il la cède à sa fille Lucienne vers 1956. La bâtisse est transformée en deux ou trois loyers. Puis, vers 1964, M. Yves Désilets, coiffeur, achète la bâtisse de sa tante Lucienne pour en faire à la fois sa résidence et son salon

de coiffure. Au début des années 1970, il apporte à la bâtisse de profondes modifications. Il la fait pivoter de 90 degrés par une firme spécialisée et la fait reposer sur de nouvelles fondations.

Après le décès de M. Yves Désilets survenu le 17 janvier 2005, la bâtisse devient la propriété de son fils Patrice et de sa conjointe Nadine.

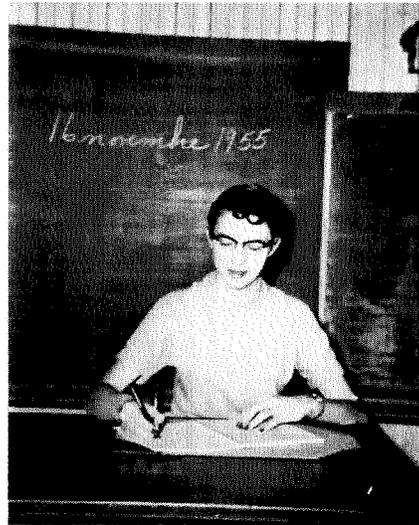
Pour l'année scolaire 1949-1950, on compte 198 élèves dans les écoles de la paroisse. En 1954, la commission scolaire accorde à M. Onil Vigneault le contrat de construction d'une nouvelle école au 14 au montant de 20 500 \$. M. Auréus Aubry est engagé par la commission à titre de surveillant des travaux. Cette école est alors érigée sur un terrain situé à peu près entre la propriété de M. Bertrand Jutras à 185 Des Plaines et l'entreprise Remorque Leblanc au numéro civique 183. C'est alors que la commission ferme l'école No. 4, l'arrondissement des Chassé.



L'école No. 4  
de l'arrondissement des Chassé,  
fermée en 1954.

En 1955, le budget de la commission accuse des recettes de 16 722 \$ et des dépenses de l'ordre de 16 620 \$, Pour l'année scolaire 1955-1956, le corps professoral est composé de :

Mme Bernadette Doucet	École No. 2
Mme Marie-Marthe Lemay	École No. 3
Mme Monique Godin	École No. 8
Mme M.-Marthe Mélançon-Champagne	École No. 7
Mme Irène Tourigny	École No. 6
Mme Fernande Champoux	École No. 6
Mme Marguerite Lacharité	École No. 4
Sr Gabrielle-des-Anges	École No. 1
Sr Pauline-du-Rosaire	École No. 1
Mme Denise Bordeleau	École No. 1



1955 - Mme Marie-Marthe  
Lemay à l'école du 13.

### Centralisation des écoles:

La centralisation des écoles de rang vers une école unique, celle du village, est certes le premier grand dérangement du système d'éducation au Québec. Les inspecteurs d'écoles de l'époque se font les missionnaires de cette nouvelle orientation dont l'inspecteur Armand Martel qui avait abordé le sujet avec les commissaires au cours de l'année 1960. Son successeur l'inspecteur Yves Houle continuera le travail amorcé.

Le 28 décembre 1961, la commission scolaire adopte une résolution par laquelle elle décide d'agrandir l'école du village. On pourra ainsi procéder à la centralisation des écoles. Les écoles de rang disparaîtront à jamais. Les étapes vers la réalisation du projet sont rapidement franchies. Dès le 11 juin 1962, la commission scolaire accorde à la firme Gaston Beaudet de Warwick le contrat de cet agrandissement pour la somme de 61 000 \$. Il est ajouté au contrat une clause prévoyant certaines améliorations à la partie érigée en 1949.

Comme l'agrandissement n'est pas terminé en septembre 1962, on commence l'année scolaire dans l'école du rang ou dans une maison privée comme c'est le cas de Mme Hélène Leblanc qui enseigne en quatrième année dans la maison propriété de M. Chagnon dans le bas du 13. Cette maison

avait appartenu auparavant à M. Maurice Lemire. Il y a quelques années, cette maison a été détruite par un incendie. M. Alain Houle demeure sur le même site au 730 Des Érables.

Dès janvier 1963, tous les élèves de la paroisse se retrouvent dans la même école. La centralisation est réalisée.



Après la centralisation des écoles, M. Jérôme Houle achète l'école du 14<sup>e</sup> rang érigée en 1954 et la déménage en face de son garage. Il transforme la bâtisse en restaurant sous l'appellation *Le Bouvillon*.

En 1965, on note que M. Wilfrid Nourry assure la surveillance des élèves le midi avec la collaboration occasionnelle de M. Bruno Arseneault. La commission scolaire, après une demande de soumission, paie l'huile à chauffage 0, 138 \$ le gallon (3 sous le litre) du fournisseur retenu, Marchand Petroleum de Drummondville.

Les enseignantes à l'école sont mesdames Anita Morissette, Monique Piché, Madeleine Biron, Annette Bergeron-Levasseur, Pauline Aubry, Carmel Jutras, Sr Claire-Nicole et Sr Joseph-de-Bethléem. Selon leurs années d'expérience et leurs qualifications, les salaires s'échelonnent de 2 160 \$ à 4 400 \$. L'école compte 198 élèves inscrits.

On parle de l'école Saint-Donat, car c'est l'appellation qui avait été donnée à l'école du village après son agrandissement en 1962. Cette appellation trouve ainsi son origine : quelques minutes avant une réunion de la commission scolaire à l'été 1962, M. Bruno Cormier nous demande avis quant à la pertinence de lui donner le nom de Saint-Donat. Nous lui faisons valoir que ce patronyme n'a que peu de signification en soi et qu'on ne sait

pas si ce nom figure parmi les saints reconnus par l'Église. Nous lui suggérons alors de proposer à l'assemblée des commissaires de donner le nom de École Donat-Vigneault puisqu'il veut ainsi rendre hommage, à juste titre, à M. Vigneault qui a œuvré pendant une vingtaine d'années à la commission scolaire, plus particulièrement comme président pendant deux ou trois mandats.

M. Cormier argumente : « *Non, il faut l'appeler école Saint-Donat car, pour baptiser une école, il faut lui donner le nom d'un saint.* » Depuis quelques années, elle porte le nom de École des Arbrisseaux.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1972, la commission scolaire de Sainte-Eulalie disparaît définitivement avec l'application de la loi 27 qui regroupe les commissions scolaires primaires de la région en une seule entité administrative : la Commission scolaire Port-Royal. Les derniers commissaires auront été messieurs Georges Paquin, président, Georges Thibodeau, Paul Martel, Jean-Marie Vigneault et Paul-Henri Leblanc. Mme Hélène Lambert sera la dernière secrétaire. On a vu précédemment que M. Alfred Lemay avait succédé à M. Charles Désilets en 1938. Au décès de M. Lemay en juin 1959, son épouse continue à assumer cette tâche jusqu'à la fusion en 1972.

Quant aux Sœurs de l'Assomption, la dernière enseignante de la communauté aura été Sœur Anne-Marie Cyrenne en 1973. Cependant, trois religieuses qui assumaient la direction des écoles environnantes demeureront encore à Sainte-Eulalie pendant un an, mais dans la maison à l'arrière de l'église qui était autrefois celle du sacristain. Deux religieuses chargées de pastorale occuperont certains appartements du presbytère par la suite soit Sœur Mariette Saint-Laurent et Sœur Marthe Fleurent.

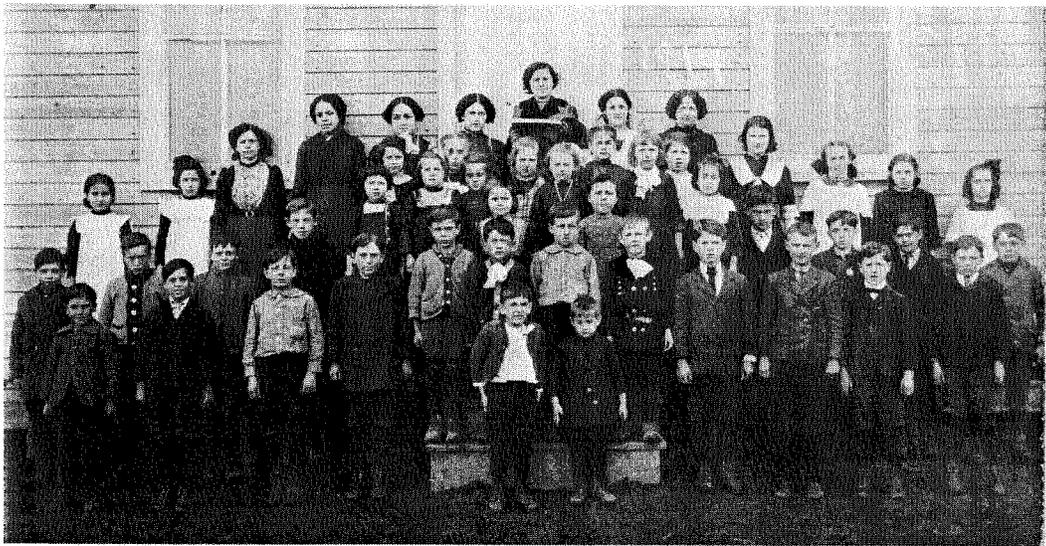
Mais, l'organisation de l'école sera transformée de façon notable en 1990 alors que les écoles d'Aston-Jonction et Sainte-Eulalie deviennent des écoles de cycle. Désormais, les élèves du premier cycle des deux paroisses fréquenteront l'école Les Arbrisseaux et ceux du deuxième cycle, celle de La Croisée. La classe maternelle demeure à Sainte-Eulalie.

La dernière modification aux structures administratives surviendra le 1<sup>er</sup> juillet 1992 alors que la Commission scolaire régionale Provencher se fusionnera avec les Commissions scolaires Port-Royal, Lac Saint-Pierre et Les Becquets. Ce qui, dans les faits, ne modifiait en rien le fonctionnement régulier de l'école.

La communauté quittera définitivement notre paroisse en 1977.

\* \* \*

## Album photos



L'école du 4<sup>e</sup> rang en 1914



1938 - Élèves de l'école  
du 4<sup>e</sup> rang



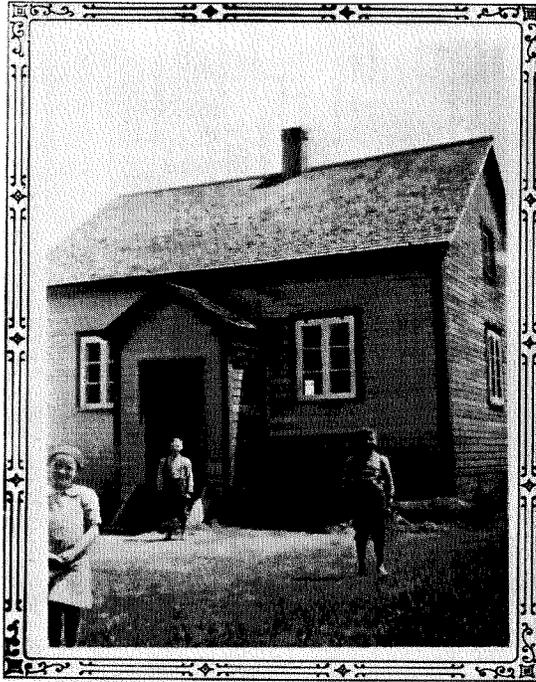
**1918** - 1<sup>ère</sup> rangée, de gauche à droite : François Tremblay, Uldéric Hébert, Arthur Prince, Zénon Séguin, Lorenzo Tourigny, Adrien Bergeron, Laurent Gaudet, Onil Prince, Eddy Tourigny, Pascal Tremblay, Raoul Tourigny, Joseph Hamel.

2<sup>e</sup> rangée : Mélanie Marcotte, Blanche Séguin, Aurore Fréchette, Mlle Denis, Françoise Gaudet, M.-Jeanne Gaudet, Raoul Désilets et l'enseignante Mme Émeline Desfossés.

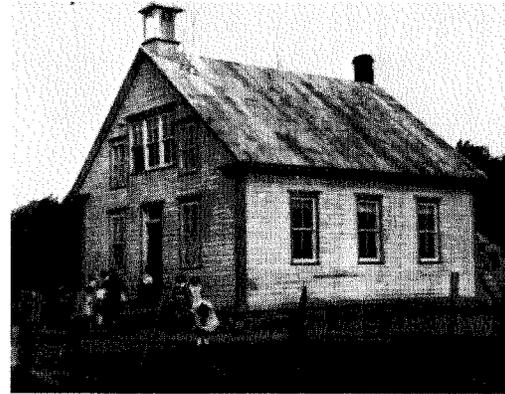
3<sup>e</sup> rangée : Yvonne Lemay, Angela Lamothe, Germaine Hébert, M.-Anne Aubry, Florence Talbot, Juliette Beauchemin, Florida Prince, Marie Hébert, Amanda Marcotte, Cécile Prince, Reine Talbot.



**1941** - La classe de Mlle Françoise Aubry à l'école du 6<sup>e</sup> rang.



1938 - École du 11<sup>e</sup> rang



L'école du 4<sup>e</sup> rang -  
Date indéterminée



**École du 4<sup>e</sup> rang vers 1944** - La classe de Mlle Jeannette Dumontier.  
Nous n'avons pas l'identité de tous les élèves.  
Cependant, on peut reconnaître à l'extrême gauche  
Sur la première rangée: Gaby Leblanc.  
La première à gauche sur la 3<sup>e</sup> rangée: Jeannine Hélie



**Devant le couvent en 1942** – À l'avant, de gauche à droite :

Marie-Paule Champoux (?), Thérèse Lupien, Jacqueline Chagnon, Claire Chagnon, Gisèle Deshaies (Lorenzo).

2<sup>e</sup> rangée : Denise Bordeleau, Cécile Chagnon, Claudette Couture, Dolorès Lupien, Anne-Marie Champoux, Thérèse Duval.

3<sup>e</sup> rangée : Claire Levasseur, Jeannine Houle, Yolande Bergeron, Claire Godin (Jos.) Yvonne Lemay.

4<sup>e</sup> rangée : Thérèse Gentes, Pauline Godin, Thérèse Deshaies, Thérèse Lemay, Monique Aubry, Jeannine Lupien.

5<sup>e</sup> rangée : Yolande Bordeleau, Gertrude Chassé, Isabelle Tourigny, Marie-Paule Houle, Jeannine Hélie.

6<sup>e</sup> rangée : Monique Bergeron (Roméo), Doris Bergeron, (Arthur Prince), Rita Gentes, Claire Prince, Gertrude Champagne, Annette Levasseur, Berthe Levasseur, Yvette Godin (Village), Madeleine Prince, Thérèse Camirand, Cécile Lessard, Thérèse Champagne (Josaphat), Thérèse Héroux. (Photo Jacques)



**Devant le couvent en 1942** - *Les (...) indiquent que cet élève n'a pu être identifié, ou du moins, son prénom.*

1<sup>ère</sup> rangée avant : (...) Plourde , (...) Plourde, Roger Hébert, Bertrand Houle (Hector), Roger Lupien.

2<sup>e</sup> rangée : Marcel Aubry, René Hébert, (...), André Houle (Hector), Rock Aubry.

3<sup>e</sup> rangée : Raymond Aubry, Laurent Champagne, Fernand Bergeron, (...), Yvon Hébert.

4<sup>e</sup> rangée : Jacques Bergeron (Roméo) , Claude Deshaies, (...), André Chagnon, Maurice Prince.

5<sup>e</sup> rangée : Clément Prince (Camille), Onil Tourigny, Jean-Éloi Lupien, Marcel Champagne.

6<sup>e</sup> rangée : André Bergeron (Roméo), Gérard Prince (Camille), Fernand Houle (Hector), Pierre Lupien.

Dernière rangée : Lauréat Bordeleau, Cyprien Gentes, Léo Aubry, Lucien Paquette, Jacques Leblanc, Ronald Désilets, Roger Champagne , Gilles Champagne, (...), André Aubry, Louis-Georges Arseneault, André Paquette, Jean-Louis Bordeleau.



**La classe de Mlle Thérèse Lemay à l'école du village . – À l'avant, de gauche à droite :** Yvonne Leblanc, Marie-Paule Levasseur, Ghislaine Lacharité, Aline Levasseur, Cécile Cloutier, Cécile Héroux, Yvonne Lemire, Marielle Chagnon, Jeanne-Rose Tourigny, Louise Bordeleau, Thérèse Constant, Gisèle Labarre, Lise Arseneault et Hélène Chagnon.

Au centre : François Bergeron, Yves Désilets, Serge Désilets, Guy Cloutier, Réal Lamothe, Yvon Bellemare, Gilles Cloutier, André Bergeron, Florian Labarre et Réal Levasseur.

À l'arrière : Léo Levasseur, Gilbert Vigneault, André Cloutier, Germain Lemire, André Bergeron (Arthur), Yvon Labarre, Réal Paradis, René Lemire et Mlle Thérèse Lemay. Le 14 mai 1950. ( Mme Thérèse Lemay est décédée à Saint-Albert, Ontario, le 22 décembre 1999 à l'âge de 70 ans).



**Classe des moyens et des grands au village –**

À l'avant : Sœur Anne-Thérèse, Jacques Levasseur, Rosaire Lemay, Jean-Noël Héroux, Lionel Lupien, Laurier Chagnon, Roger Lemire, Gilles Labarre, Hélène Tourigny, Madeleine Bergeron, Margot Paradis, Irène Tourigny, Juliette Labarre, Cécile Levasseur, Denise Tourigny, Denise Gaudet, Lise Paradis, Sœur Marie-de-la-Compassion.

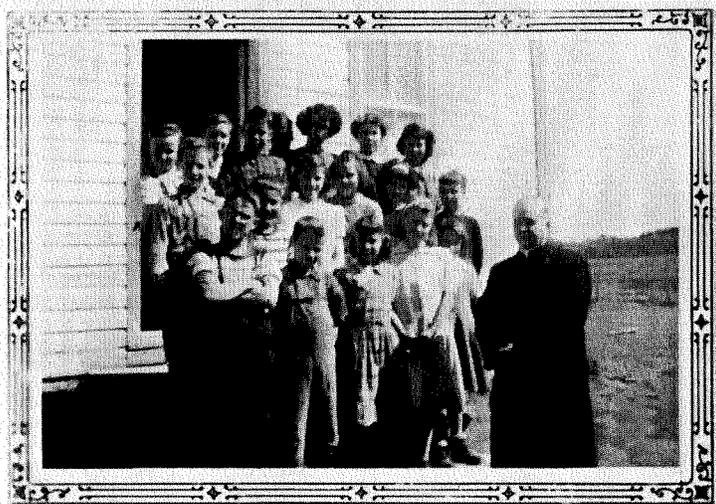
Au centre : Jean-Claude Lemay, Marcel Aubry, Raymond Labarre, Fernand Bergeron, Germain Bergeron, André Bergeron, Léo Tourigny, Jean-Marie Bergeron, Laure Bordeleau, Monique Godin, Madeleine Aubry, Marie-Thérèse Lamothe, Thérèse Lupien, Thérèse Bergeron.

À l'arrière : Gisèle Vigneault, Marie-Marthe Lemay, Lucille Pellerin, Constance Camirand, Simone Cloutier, Françoise Chandonnet, Yolande Cloutier.



**Une sc nnette   l' cole en 1950 –   l'avant : Denise Gaudet, Laurier Chagnon et Ir ne Tourigny.**

**  l'arri re : Lise Paradis, C cile Levasseur, Madeleine Aubry, Juliette Labarre, Roger Lemire, Gilles Labarre, Margot Paradis, Denise Tourigny, H l ne Tourigny et Andr  Bergeron (Oscar).**



**Un groupe de l' cole du 4<sup>e</sup> rang avec M. le cur  Camil Longval en 1952 ou 1953.**



1960 - La classe de première année au village.  
Titulaire: Mlle Monique Pellerin.



École du 14 - On reconnaît Réal Désilets, Pauline Aubry, Céline Aubry,  
Lise Aubry, Gilles et Yvon Aubry, Marie-Ange Héroux. Et les autres?



1961 - À l'avant : Monique Tourigny, Lise Bergeron

2<sup>e</sup> rangée : Normande Morneau, Juliette Rivard, Hélène Vigneault, Nicole Constant, Carole Leblanc et Diane Lavoie.

3<sup>e</sup> rangée : Lucille Rivard, Normande Héroux, Jacinthe Lavigne, Jeanne Vigneault, Huguette Lupien et Micheline René.

4<sup>e</sup> rangée : Denis Hébert, Marcel Boudreault, Daniel Bergeron, Rosaire Guay, Jacques Lavoie, Jacques Lupien et Émilien Savard.

5<sup>e</sup> rangée : Gaston Morneau, Pierre Constant, Jocelyn Veilleux, Gabriel Pellerin, Yves Boucher, Jacques Boudreault et Paul Cloutier.



**1961 – La classe de 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année.**

De gauche à droite : Pauline Tourigny, Gisèle Pellerin, Rita Héroux, Nicole Veilleux.

Deuxième rangée : Christiane Leblanc, Marie-Estelle Cloutier, Françoise Vigneault, Yvette Rivard, Céline Rochefort, Marc Leblanc.

Troisième rangée : Françoise Leblanc, Huguette Leblanc, Mariette Aubry, Diane Lacharité, Marielle (?) Noury, Madeleine Chassé, Louis-Georges Héroux.

Quatrième rangée : Denis Lavoie, Benoît Prince, Guy Gaudet, Benoît Rochefort, Réjean Bergeron, Yvon Pellerin, Jean-Guy Boudreault, Raymond René.

